

RCS : SEDAN
Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

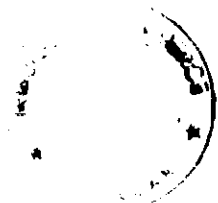
Numéro de gestion : 1989 B 50142
Numéro SIREN : 351 532 528
Nom ou dénomination : "A.C.R.-A.D.C. Cabinet PIERQUIN"

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2019 sous le numéro de dépôt 3381

SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN

18 RUE EDMOND PIERROT

08000 WARCQ



Dépôt N° ²⁰³¹ du

25 OCT. 2019

COMPTES ANNUELS

ACR-ADC CABINET PIERQUIN
18 RUE EDMOND PIERROT

08000 WARCQ
03-24-59-70-50

Désignation de l'entreprise : **SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **18 RUE EDMOND PIERROT** **08000 WARCO** Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **3 5 1 5 3 2 5 2 8 0 0 0 4 6** Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		N-1	
				13 11 22 01 8		13 11 22 01 7	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	515 609	AI		515 609	346 609
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	21 954	AK	19 442	2 513	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	40 318	AQ	16 863	23 456	16 823
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 210	AS	4 602	2 607	2 192
	Autres immobilisations corporelles	AT	105 791	AU	65 849	39 942	13 214
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	424 000	CV		424 000	424 000	
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD	3 000	BE		3 000	3 000	
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	194	BI		194	194	
TOTAL (II)	BJ	1 118 076	BK	106 756	1 011 320	806 031	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 980	BM		2 980	2 070
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	70 750	BQ		70 750	42 300
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	727 452	BY	234 800	492 652	472 966
	Autres créances (3)	BZ	199 594	CA		199 594	103 179
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	775 885	CG		775 885	996 516
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 396	CI		10 396	12 343
	TOTAL (III)	CJ	1 787 057	CK	234 800	1 552 257	1 629 374
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 905 133	IA	341 556	2 563 577	2 435 405	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an	CR	281 526
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks			Créances		

Capital Group

Désignation de l'entreprise : SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 294 400.....)	DA	294 400	294 400	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	149 661	149 661	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	29 440	29 440	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	1 010 089	945 934	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	95 697	229 755	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 579 287	1 649 191	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	73 700	59 300	
	TOTAL (III)	DR	73 700	59 300	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19 516		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	129 871	33 813	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 701	22 068	
	Dettes fiscales et sociales	DY	297 210	233 268	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		8 280	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	434 293	429 485	
TOTAL (IV)	EC	910 590	726 915		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 563 577	2 435 405		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	895 009	726 915		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN

Néant *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			FG	1 246 947	FH		FI	1 246 947
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 246 947	FK		FL	1 246 947	1 302 090
	Production stockée*					FM	28 450	4 150
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	6 848	7 586
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	9 998	6 238
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 828	9 146
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 301 071
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(910)	1 250
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	305 436	269 546
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 930	9 267
	Salaires et traitements*					FY	565 291	477 728
	Charges sociales (10)					FZ	247 880	203 156
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	14 609	12 258
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	40 823	49 502		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	14 400	11 017			
	Autres charges (12)		GE	1	6			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 203 460	1 033 730
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	97 612	295 481
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	16 397	21 598	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	8 393	7 147	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	24 791	28 745	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	149	89	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	149	89	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	24 642	28 656	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	122 253	324 137	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	419		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	833		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 252		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			17
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			34
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			51
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 252		(51)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	27 809		94 331
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 327 114		1 357 956
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 231 418		1 128 201
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	95 697		229 755
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			21 598
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			89
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	3 458		3 614
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (S1 le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
CREANCES AMORTIES					419
PROD.CESSION ELEMENTS ACTIFS					833
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

Cegid Group

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice		NA
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	X	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	X	
Informations générales complémentaires	X	
Informations complémentaires (CICE)	X	
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	X	
Etat des amortissements	X	
Etat des provisions	X	
Etat des échéances des créances et des dettes	X	
Composition du capital social	X	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial	X	
Autres immobilisations incorporelles	X	
Evaluation des immobilisations corporelles	X	
Evaluation des amortissements	X	
Titres immobilisés	X	
Créances immobilisées	X	
Evaluation des matières et marchandises	X	
Evaluations des produits et en cours	X	
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Evaluation des créances et des dettes	X	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Disponibilités en Euros	X	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir	X	
Charges à payer	X	
Charges et produits constatés d'avance	X	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NA
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites	x	
Liste des filiales et participations	x	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	x	
Transferts de charges	x	
Valeurs mobilières		NA
Produits et charges sur exercices antérieurs		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

De la SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN sis à WARCQ (08000), 18 rue Edmond Pierrot dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession d'Expertise Comptable & de Commissariat aux Comptes.

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2.563.577 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1.246.947 Euros et dégageant un bénéfice de 95.697 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

L'entreprise ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif, la comptabilisation en charges,
- en ce qui concerne les droits de mutations, honoraires, commissions ou frais d'actes sur sur titre de participation et des titres de placement immobilisés, la comptabilisation en charges,
- en ce qui concerne les droits de mutations, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles & corporelles, la comptabilisation en charges.

L'entreprise n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégories et les provisions pour grosses révisions,
- les frais de constitution, de transformation & de premier établissement,
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission, la comptabilisation en charges de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Régime de l'intégration fiscale

A compter du 1er Janvier 2013, notre société a donné son autorisation pour être fiscalement intégrée dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

La société mère intégrante est la société SAS Financière JBP.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 11.938 Euros. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 11 938 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	11 938
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	11 938

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	365 809		171 754
Installations générales agencements aménagements des constructions	31 929		8 390
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 870		1 340
Installations générales agencements aménagements divers	4 929		
Matériel de transport	26 842		30 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 193		8 415
TOTAL	123 762		48 145
Autres participations	424 000		
Autres titres immobilisés	3 000		
Prêts, autres immobilisations financières	194		
TOTAL	427 194		
TOTAL GENERAL	916 765		219 899

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			537 563	537 563
Installations générales agencements aménagements constr.			40 318	40 318
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 210	7 210
Installations générales agencements aménagements divers			4 929	4 929
Matériel de transport		12 164	44 678	44 678
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 424	56 184	56 184
TOTAL		18 587	153 319	153 319
Autres participations			424 000	424 000
Autres titres immobilisés			3 000	3 000
Prêts, autres immobilisations financières			194	194
TOTAL			427 194	427 194
TOTAL GENERAL		18 587	1 118 076	1 118 076

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	19 200	241		19 442
Installations générales agencements aménagements constr.	15 105	1 757		16 863
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 678	924		4 602
Installations générales agencements aménagements divers	4 792	119		4 911
Matériel de transport	26 842	3 411	12 164	18 089
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 116	8 157	6 424	42 849
TOTAL	91 534	14 368	18 587	87 314
TOTAL GENERAL	110 734	14 609	18 587	106 756

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	241				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 757				
Instal.techniques matériel outillage indus.	281	643			
Instal.générales agenc.aménag.divers	119				
Matériel de transport	3 411				
Matériel de bureau informatique mobilier	436	7 721			
TOTAL	6 004	8 364			
TOTAL GENERAL	6 245	8 364			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	59 300	14 400			73 700
TOTAL	59 300	14 400			73 700

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	200 517	40 823	6 540		234 800
TOTAL	200 517	40 823	6 540		234 800
TOTAL GENERAL	259 817	55 223	6 540		308 500
Dont dotations et reprises d'exploitation		55 223	6 540		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	194	0	194
Clients douteux ou litigieux	281 526	0	281 526
Autres créances clients	445 926	445 926	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 329	4 329	
Divers état et autres collectivités publiques	1 028	1 028	
Groupe et associés	187 096	187 096	
Débiteurs divers	7 140	7 140	
Charges constatées d'avance	10 396	10 396	
TOTAL	937 636	655 916	281 720

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6	6		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 510	3 929	15 581	
Fournisseurs et comptes rattachés	29 701	29 701		
Personnel et comptes rattachés	68 290	68 290		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92 185	92 185		
Taxe sur la valeur ajoutée	127 415	127 415		
Autres impôts taxes et assimilés	9 182	9 182		
Groupe et associés	130 008	130 008		
Produits constatés d'avance	434 293	434 293		
TOTAL	910 590	895 009	15 581	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	19 836			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	326			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	5 184			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	32.0000	9 200			9 200

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CLIENTELE ACR	113 218			113 218	
CLIENTELE ADC	214 441			214 441	
CLIENTELE COLSON	13 950			13 950	
CLIENTELE LINKE	5 000			5 000	
CLIENTELE FIFCA	169 000			169 000	
Total	515 609			515 609	

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général , l'entreprise a estimé que ses fonds de commerce n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, n'ont pas été amorti.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	21 954	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ont fait l'objet de l'option de la comptabilisation en charges. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Evaluation des amortissements

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

En l'absence de décomposition, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire/dégressif	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire/dégressif	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Pour des raisons pratiques, les stocks ont été valorisées forfaitairement compte tenu de leur rotation rapide et du montant non significatif.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement de 10%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 070
Autres créances	1 028
Disponibilités	4 883
Total	10 981

Créances clients et comptes rattachés :

- Clients factures à établir.

Autres créances :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- Essent.Subvention à recevoir.

Disponibilités :

- Intérêts à recevoir sur comptes à termes.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 541
Dettes fiscales et sociales	110 784
Total	130 331

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit

- Intérêts courus à payer

Dettes fournisseurs & comptes rattachés :

- Sous-traitance de production : 3.675 €
- Honoraires : 4.470 €
- Frais d'actes et de contentieux : 45 €
- Electricité : 465 €
- Gaz : 240 €
- Eau : 150 €
- Servives bancaires : 25 €
- Frais de déplacements : 156 €
- Assistance administrative : 4.500 €
- Cotisations : 185 €
- Formations : 2.490 €
- TVA sur FNP : 3.139 €

Dettes fiscales & sociales :

- Dettes provisionnées pour congés payés : 68.290 €
- Charges sociales & fiscales sur dettes prov.congés payés : 31.866 €
- Autres charges sociales à payer : 1.446 €
- Taxe d'apprentissage : 3.673 €
- Formation continue : 4.591 €
- TVA sur FC : 918 €

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		10 396
Total		10 396
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		434 293
Total		434 293

Produits constatés d'avance :

- Prestations de services

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges constatées d'avance :

- Maintenance : 2.267 €
- Documentation & abonnements : 4.980 €
- Publicité & insertion : 2.840 €
- Locations : 309 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite.

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan suivant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Cette provision s'élève à un montant de 73.700 Euros au 31/12/2018.

Cette provision, fiscalement non déductible, fait l'objet d'une réintégration en vue de la détermination du résultat passible de l'impôt.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS CHAMPAGNE ARDENNE REVISI	210 000	37 081	100,00	424 000	424 000	122 104		337 470	13 846	15 000
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- CREANCES AMORTIES	419	77140000
- PCEA CORPORELLES	833	77520000
Total	1 252	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMB.FORMATIONS	2 348
SOLDE IJSS	129
REMB.SINISTRE VEHICULES	601
REMB.COTISATIONS PROFESSIONNELLES	381
Total	3 459

CABINET D'AUDIT COLSON

SARL au capital de 15 000 €

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE DIJON

PA DU PRE MOINOT - RUE DES MINIERES - BP 30074 - 52102 SAINT-DIZIER CEDEX
TEL: 03.25.06.53.90 - FAX: 03.25.06.53.98

A.C.R. – A.D.C. Cabinet PIERQUIN

Société par actions simplifiée au capital de 294 400 €

Siège social : 18 rue Edmont Pierrot

08000 WARCQ

-:-

351 532 528 RCS CHARLEVILLE-MEZIERES

-:-

EXERCICE 2018

(du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018)

<p>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</p>
--

A.C.R. – A.D.C. Cabinet PIERQUIN

Société par actions simplifiée au capital de 294 400 €

Siège social : 18 rue Edmont Pierrot

08000 WARCQ

-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C.R. – A.D.C. Cabinet PIERQUIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société A.C.R. – A.D.C. Cabinet PIERQUIN à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Il ne nous a été communiqué aucun rapport de gestion ou autres documents adressé aux associés de la société.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société A.C.R. – A.D.C. Cabinet PIERQUIN à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT DIZIER, le 14 Juin 2019

Le Commissaire aux comptes

Arnaud COLSON

Cabinet d'Audit COLSON

SARL au capital de 15 000 €

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Dijon

PA du Pré Moinot - BP 74

52102 SAINT DIZIER

480 381 524 - RCS Saint Dizier

Tel 03 25 06 53 90 - Fax 03 25 06 53 98

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	515 609		515 609	346 609	169 000	48.76
	Autres immobilisations incorporelles	21 954	19 442	2 513		2 513	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	40 318	16 863	23 456	16 823	6 632	39.42
	Installations techniques, matériel et outillage	7 210	4 602	2 607	2 192	416	18.97
	Autres immobilisations corporelles	105 791	65 849	39 942	13 214	26 729	202.28
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	424 000		424 000	424 000			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	3 000		3 000	3 000			
Prêts							
Autres immobilisations financières	194		194	194			
Total II	1 118 076	106 756	1 011 320	806 031	205 289	25.47	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 980		2 980	2 070	910	43.96
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	70 750		70 750	42 300	28 450	67.26
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	727 452	234 800	492 652	472 966	19 686	4.15
	Autres créances	199 594		199 594	103 179	96 414	93.44
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	775 885		775 885	996 516	220 631	22.14	
Charges constatées d'avance (3)	10 396		10 396	12 343	1 946	15.77	
Total III	1 787 057	234 800	1 552 257	1 629 374	77 117	4.73	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 905 133	341 556	2 563 577	2 435 405	128 172	5.26	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-
281 526

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 294 400)	294 400		294 400			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	149 661		149 661			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	29 440		29 440			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 010 089		945 934	64 155	6.78	
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	95 697		229 755	134 059	58.35	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 579 287		1 649 191	69 903	4.24		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	73 700		59 300	14 400	24.28	
	Total III	73 700		59 300	14 400	24.28	
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	19 516			19 516		
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	129 871		33 813	96 058	284.08	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 701		22 068	7 633	34.59	
	Dettes fiscales et sociales	297 210		233 268	63 941	27.41	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes			8 280	8 280	100.00		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	434 293		429 485	4 808	1.12	
	Total IV	910 590		726 915	183 675	25.27	
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 563 577		2 435 405	128 172	5.26	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

895 009

726 915

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 246 947		1 246 947	1 302 090	55 143	4.23
Chiffre d'affaires NET	1 246 947		1 246 947	1 302 090	55 143	4.23
Production stockée			28 450	4 150	24 300	585.54
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			6 848	7 586	738	9.73
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			9 998	6 238	3 760	60.27
Autres produits			8 828	9 146	318	3.48
Total des Produits d'exploitation (I)			1 301 071	1 329 211	28 139	2.12
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			910	1 250	2 160	172.80
Autres achats et charges externes *			305 436	269 546	35 890	13.31
Impôts, taxes et versements assimilés			15 930	9 267	6 663	71.90
Salaires et traitements			565 291	477 728	87 563	18.33
Charges sociales			247 880	203 156	44 724	22.01
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 609	12 258	2 352	19.19
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			40 823	49 502	8 679	17.53
Dotations aux provisions			14 400	11 017	3 383	30.70
Autres charges			1	6	5	84.82
Total des Charges d'exploitation (II)			1 203 460	1 033 730	169 730	16.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			97 612	295 481	197 869	66.97
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12 31/12/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	16 397	21 598	5 201	24.08
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 393	7 147	1 246	17.44
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	24 791	28 745	3 955	13.76
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	149	89	60	66.56
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	149	89	60	66.56
2. Résultat financier (V-VI)	24 642	28 656	4 014	14.01
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	122 253	324 137	201 884	62.28
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	419		419	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	833		833	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 252		1 252	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		17	17	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		34	34	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		51	51	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 252	51	1 303	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	27 809	94 331	66 522	70.52
Total des produits (I+III+V+VII)	1 327 114	1 357 956	30 842	2.27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 231 418	1 128 201	103 217	9.15
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	95 697	229 755	134 059	58.35

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

21 598

89

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice		NA
Evénements significatifs postérieurs à la clôture		NA
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
Informations complémentaires (CICE)	x	
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	x	
Etat des amortissements	x	
Etat des provisions	x	
Etat des échéances des créances et des dettes	x	
Composition du capital social	x	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial	x	
Autres immobilisations incorporelles	x	
Evaluation des immobilisations corporelles	x	
Evaluation des amortissements	x	
Titres immobilisés	x	
Créances immobilisées	x	
Evaluation des matières et marchandises	x	
Evaluations des produits et en cours	x	
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Evaluation des créances et des dettes	x	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Disponibilités en Euros	x	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir	x	
Charges à payer	x	
Charges et produits constatés d'avance	x	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NA
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites	x	
Liste des filiales et participations	x	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	x	
Transferts de charges	x	
Valeurs mobilières		NA
Produits et charges sur exercices antérieurs		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

De la SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN sis à WARCQ (08000), 18 rue Edmond Pierrot dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession d'Expertise Comptable & de Commissariat aux Comptes.

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2.563.577 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1.246.947 Euros et dégageant un bénéfice de 95.697 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

L'entreprise ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif, la comptabilisation en charges,
- en ce qui concerne les droits de mutations, honoraires, commissions ou frais d'actes sur sur titre de participation et des titres de placement immobilisés, la comptabilisation en charges,
- en ce qui concerne les droits de mutations, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles & corporelles, la comptabilisation en charges.

L'entreprise n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégories et les provisions pour grosses révisions,
- les frais de constitution, de transformation & de premier établissement,
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission, la comptabilisation en charges de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Régime de l'intégration fiscale

A compter du 1er Janvier 2013, notre société a donné son autorisation pour être fiscalement intégrée dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

La société mère intégrante est la société SAS Financière JBP.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 11.938 Euros. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 11 938 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	11 938
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	11 938

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	365 809		171 754
Installations générales agencements aménagements des constructions	31 929		8 390
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 870		1 340
Installations générales agencements aménagements divers	4 929		
Matériel de transport	26 842		30 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 193		8 415
TOTAL	123 762		48 145
Autres participations	424 000		
Autres titres immobilisés	3 000		
Prêts, autres immobilisations financières	194		
TOTAL	427 194		
TOTAL GENERAL	916 765		219 899

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			537 563	537 563
TOTAL			537 563	537 563
Installations générales agencements aménagements constr.			40 318	40 318
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 210	7 210
Installations générales agencements aménagements divers			4 929	4 929
Matériel de transport		12 164	44 678	44 678
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 424	56 184	56 184
TOTAL		18 587	153 319	153 319
Autres participations			424 000	424 000
Autres titres immobilisés			3 000	3 000
Prêts, autres immobilisations financières			194	194
TOTAL			427 194	427 194
TOTAL GENERAL		18 587	1 118 076	1 118 076

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	19 200	241		19 442
Installations générales agencements aménagements constr.	15 105	1 757		16 863
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 678	924		4 602
Installations générales agencements aménagements divers	4 792	119		4 911
Matériel de transport	26 842	3 411	12 164	18 089
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 116	8 157	6 424	42 849
TOTAL	91 534	14 368	18 587	87 314
TOTAL GENERAL	110 734	14 609	18 587	106 756

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	241				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 757				
Instal.techniques matériel outillage indus.	281	643			
Instal.générales agenc.aménag.divers	119				
Matériel de transport	3 411				
Matériel de bureau informatique mobilier	436	7 721			
TOTAL	6 004	8 364			
TOTAL GENERAL	6 245	8 364			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	59 300	14 400			73 700
TOTAL	59 300	14 400			73 700

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	200 517	40 823	6 540		234 800
TOTAL	200 517	40 823	6 540		234 800
TOTAL GENERAL	259 817	55 223	6 540		308 500
Dont dotations et reprises d'exploitation		55 223	6 540		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	194	0	194
Clients douteux ou litigieux	281 526	0	281 526
Autres créances clients	445 926	445 926	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 329	4 329	
Divers état et autres collectivités publiques	1 028	1 028	
Groupe et associés	187 096	187 096	
Débiteurs divers	7 140	7 140	
Charges constatées d'avance	10 396	10 396	
TOTAL	937 636	655 916	281 720

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6	6		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 510	3 929	15 581	
Fournisseurs et comptes rattachés	29 701	29 701		
Personnel et comptes rattachés	68 290	68 290		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92 185	92 185		
Taxe sur la valeur ajoutée	127 415	127 415		
Autres impôts taxes et assimilés	9 182	9 182		
Groupe et associés	130 008	130 008		
Produits constatés d'avance	434 293	434 293		
TOTAL	910 590	895 009	15 581	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	19 836			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	326			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	5 184			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	32.0000	9 200			9 200

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CLIENTELE ACR	113 218			113 218	
CLIENTELE ADC	214 441			214 441	
CLIENTELE COLSON	13 950			13 950	
CLIENTELE LINKE	5 000			5 000	
CLIENTELE FIFCA	169 000			169 000	
Total	515 609			515 609	

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général , l'entreprise a estimé que ses fonds de commerce n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, n'ont pas été amorti.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	21 954	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ont fait l'objet de l'option de la comptabilisation en charges. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Evaluation des amortissements

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

En l'absence de décomposition, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire/dégressif	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire/dégressif	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Pour des raisons pratiques, les stocks ont été valorisés forfaitairement compte tenu de leur rotation rapide et du montant non significatif.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement de 10%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 070
Autres créances	1 028
Disponibilités	4 883
Total	10 981

Créances clients et comptes rattachés :

- Clients factures à établir.

Autres créances :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- Essent.Subvention à recevoir.

Disponibilités :

- Intérêts à recevoir sur comptes à termes.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 541
Dettes fiscales et sociales	110 784
Total	130 331

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit

- Intérêts courus à payer

Dettes fournisseurs & comptes rattachés :

- Sous-traitance de production : 3.675 €
- Honoraires : 4.470 €
- Frais d'actes et de contentieux : 45 €
- Electricité : 465 €
- Gaz : 240 €
- Eau : 150 €
- Servives bancaires : 25 €
- Frais de déplacements : 156 €
- Assistance administrative : 4.500 €
- Cotisations : 185 €
- Formations : 2.490 €
- TVA sur FNP : 3.139 €

Dettes fiscales & sociales :

- Dettes provisionnées pour congés payés : 68.290 €
- Charges sociales & fiscales sur dettes prov.congés payés : 31.866 €
- Autres charges sociales à payer : 1.446 €
- Taxe d'apprentissage : 3.673 €
- Formation continue : 4.591 €
- TVA sur FC : 918 €

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 396
Total	10 396
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	434 293
Total	434 293

Produits constatés d'avance :

- Prestations de services

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges constatées d'avance :

- Maintenance : 2.267 €
- Documentation & abonnements : 4.980 €
- Publicité & insertion : 2.840 €
- Locations : 309 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite.

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan suivant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Cette provision s'élève à un montant de 73.700 Euros au 31/12/2018.

Cette provision, fiscalement non déductible, fait l'objet d'une réintégration en vue de la détermination du résultat passible de l'impôt.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS CHAMPAGNE ARDENNE REVISI - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	210 000	57 081	100.00	424 000	424 000	122 104		337 470	13 846	15 000

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- CREANCES AMORTIES	419	77140000
- PCEA CORPORELLES	833	77520000
Total	1 252	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMB.FORMATIONS	2 348
SOLDE LISS	129
REMB.SINISTRE VEHICULES	601
REMB.COTISATIONS PROFESSIONNELLES	381
Total	3 459

« ACR - ADC Cabinet PIERQUIN »
Société par actions simplifiée au capital de 294.400 Euros
Siège social
18 rue Edmond Pierrot 08000 WARCQ
351.532.528 RCS Sedan

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
30 JUIN 2019

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant au montant de 95.696,61 € en totalité au compte « Autres réserves » qui se trouverait ainsi porté au montant de 1.105.785,87 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos, ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Montants</u>	
2015	64.400 €	éligibles à l'abattement.
2016	64.400 €	éligibles à l'abattement.
2017	64.400 €	éligibles à l'abattement.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
 Le Président
Mr Jean-Bernard PIERQUIN :

